

PLACE AU
CIRQUE



Cirques d'été et de Noël pour tous



**CIRQUE
DE NOËL®**

48^{ÈME} ÉDITION

www.lecirquedenoel.fr

SIEGE BAQUET

(Face et côté
placement libre)

CHOISISSEZ VOS PLACES !



BILLETS TARIF ASSOCIATIONS BON DE COMMANDE 2024

INITIAL
 COMPLEMENTAIRE

CLIENT : Responsable :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : E-Mail :

Tarif réservé aux ASSOCIATIONS

Place siège SECONDE Face & Côté GRADINS

Commande minimum 20 places

Ville d'accueil :

Date choisie :

Horaire choisi :

Désignation	TARIF ttc	Qté	Prix total TTC
BILLET SIEGE SECONDE FACE & COTE Quantité > 50 places	17 € <i>Au lieu de 22 €</i>		
BILLET SIEGE SECONDE FACE & COTE Quantité > 20 places	19€ <i>Au lieu de 22 €</i>		
Jetons de consommation (valeur achat sur place de 3€)	2,5 €		
TOTAL (PAIEMENT INTEGRAL A LA COMMANDE)	€ TTC (Tva à 2.1 %)		

TYPES DE BILLETS : merci de cocher votre choix

ELECTRONIQUE (PDF par mail)

BILLETS PAPIER COULEUR

Modes de règlement : merci de cocher votre choix

Chèque (à l'ordre de « Place au Cirque »)

Mandat administratif / Virement

IBAN : FR76 3000 4012 3000 0100 7101 467

BIC : BNPAFRPPXXX

BON POUR ACCORD

Cachet & Signature

Date :

Infos et disponibilités sur www.lecirquedenoel.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TARIFS ET MODALITES DE VENTE

- 1.1 Les prix des billets de spectacle sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Sur les billets TARIF, il n'est pas indiqué le prix de vente du billet, car celui-ci est obligatoirement lié à une facturation vers une personne morale et un bon de commande attendant.
- 1.2 Pour l'application du tarif LOISIR & PEDAGOGIQUE, l'organisateur détermine un minimum d'achat obligatoire de 10 places.
- 1.3 Le règlement intégral est impératif à la commande. L'encaissement dudit règlement vaut validation définitive du bon de commande.
- 1.4 PLACE AU CIRQUE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

XXXXXXXXXXXX

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 2.1 Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation des spectacles et de décision par l'organisateur du remboursement des billets. Un Billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui de sa valeur faciale.
- 2.2 Les spectacles se déroulent sous la responsabilité de l'organisateur PLACE AU CIRQUE.
- 2.3 Les billets ne seront pas remboursés dans les cas suivants d'annulation de spectacle : guerre, révolution, inondation, tornade, tempête, incendie, deuil national ou local, grève générale, émeute, épidémie, pandémie ou tous autres cas de force majeure nécessitant la fermeture de la plupart des lieux de spectacle. Si pour une raison autre, indépendante de la volonté de PLACE AU CIRQUE, le ou les spectacles ne pouvaient avoir lieu, PLACE AU CIRQUE, devra rembourser quatre vingt cinq pour cent du prix des billets ou, sauf accord particulier, reporter la date du ou des spectacles à une date ultérieure

XXXXXXXXXXXX

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.
En cas de litige les tribunaux français sont seuls compétents.